

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM LUCE MAINVILLIERS BUREAU MAINVILLIERS 167 RUE DE LA REPUBLIQUE 28300 MAINVILLIERS
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M THIEMMONGE WALDERIC, représentant de la société A2MT S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 ALLEE DU HAMEAU GABRIEL PERI 28000 CHARTRES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

M THIEMMONGE WALDERIC

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 37350 00012358401 30

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

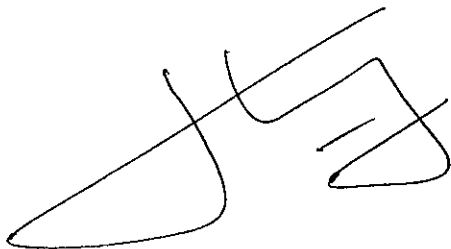
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé



JST141

Alexandra CHABOCHE ROUFFORT
Responsable de point de vente
Caisse de Mainvilliers
Crédit Mutuel

167 bis, rue de la République
28300 MAINVILLIERS
Tél. : 02 37 25 23 55 (appel local non surtaxé)
Fax : 02 37 36 31 71
E-mail : 3735001@creditmutuel.fr

